



LE TOUQUET&CO
www.letouquet.com |    

CONSULTATION

CENTRE NAUTIQUE DE LA MANCHE BERTRAND LAMBERT – PRESTATAIRES DIPLOMÉS DE GLISSE (SURF, KITE SURF)

I BESOINS

Le Touquet & Co assure la gestion du Centre Nautique de la Manche Bertrand LAMBERT, qui souhaite l'accueil de prestataires diplômés de glisse afin d'apporter une offre complète aux pratiquants.

- surf pour une période de 7 mois à compter du 1^{er} avril 2023, renouvelable une fois pour la même durée ;
- kite surf pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} avril 2023, renouvelable une fois pour la même durée ;

Le prestataire disposera au Centre Nautique :

- d'un chalet de 8 m² ;
- d'un accès sanitaire ;
- un accès à un point d'eau pour le rinçage du matériel, et des douches extérieures ;
- un raccordement électrique possible ;

Une convention sera établie entre les parties pour les durées fixées ci-dessus. Elle sera renouvelée expressément en 2024 pour les mêmes durées.

II REDEVANCES

La redevance sera de 1800 € H.T. pour 7 mois d'utilisation pour le surf, et 3085 € H.T. pour les 12 mois d'utilisation pour le kite surf.

III CONDITIONS

Le prestataire devra obligatoirement être déclaré en Préfecture et au Greffe du Tribunal de commerce et fournir l'ensemble des diplômes et autorisations attestant de sa capacité à enseigner.

Son projet comprendra notamment un descriptif des activités proposées, de la méthode d'enseignement ainsi qu'une proposition de planning d'activité.

Le prestataire sera responsable du bon état des lieux, de la propreté du rangement ainsi que des accidents résultant de l'utilisation des installations. La mise à disposition des espaces ne devra pas perturber le calendrier des activités commerciales.

IV RECEPTION DES OFFRES ET CRITÈRES DE JUGEMENT

Les propositions devront arriver par mail avant le **mercredi 29 mars 2023 12H00** à l'adresse anna.lherbier@letouquet.com

Des renseignements techniques peuvent être demandés à M. Gaëtan CARON – responsable du Centre Nautique de la Manche au 06 44 12 33 58

L'examen se fera sur la base des critères suivants :

- Contenu du projet (50%) noté sur 50 points ;
- Expériences professionnelles dans la gestion de service comparable (50%) notées sur 50 points.

Le 16 mars 2023,

Le Directeur du Touquet & Co
Matthieu GRESSIER

